

Séance du lundi 24 juillet 2023

Date de la convocation: 18/07/2023

Membres en exercice : 14	<i>L'an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre juillet, le conseil municipal de la commune de VENTALON EN CEVENNES s'est réuni sous la présidence de Pierre-Emmanuel DAUTRY,</i>
Présents : 9	
Votants: 12	
Nbr. vote pour: 10	Présents : Camille LECAT, Loïc JEANJEAN, Daniel MATHIEU,
Nbr. vote contre: 0	Pierre-Emmanuel DAUTRY, Muriel SAIZ, César VERDIER, Frédéric CEBRON,
Nbr. abstentions: 2	Emilie THISSE, Olivier CHARTON
	Représentés: Jean-Claude DAUTRY, Céline MATHIEU, Hervé PELLECUER
	Excusés:
	Absents: Siméon LEFEBVRE, Adrien RICARD
	Secrétaire de séance: Daniel MATHIEU

Objet: Subvention 2023 à l'association des Artisans Bâisseurs en Pierres Sèches - DE_2023_049

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la demande de subvention parvenue en mairie pour l'année 2023 de l'association des Artisans Bâisseurs en Pierres Sèches située à l'Espinassas – 48160 Ventalon en Cévennes,

Après avoir vérifié que le dossier de demande est complet et que l'association répond aux obligations de transparence de leurs comptes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de VENTALON EN CEVENNES décide d'attribuer la subvention 2023 suivante, à 10 voix pour et 2 abstentions :

- 600 € de subvention à l'association Artisans Bâisseurs en Pierre Sèche (A.B.P.S.).

Le Maire, Pierre-Emmanuel DAUTRY

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

